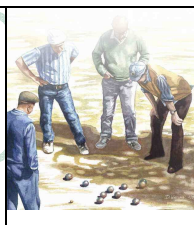




Informations MUTATION



NOTE d'INFORMATIONS

PRECISIONS CONCERNANT LES MUTATIONS

1) Extrait du compte rendu du Comité Directeur de juin 2011

A compter de 2012, **TOUTES les mutations** seront payantes sauf les cas suivants :

- Mutation dans le département suite à la dissolution d'un club dûment justifié par l'arrêté préfectoral.
- Mutations des Benjamins, Minimes et Cadets

Ainsi par exemple, en cas de non prise de licence pendant une année, en cas de mise en sommeil d'un club, la mutation sera due.

[Ce document précise l'application de cette décision](#)

2) Incidence sur la saison 2011 et sur les fiches financières d' octobre 2011.

Les fiches financières d'octobre 2011 tiendront compte des mutations que vous aurez encaissées dès décembre 2010, pour l'année 2011.

Il vous sera facturé sur les fiches financières :

- Pour une mutation interne 10.00 €
- Pour une mutation externe 10.00 €

Remarque importante : Les prix minimum qu'auront dû pratiquer les comités sont donc :

- Pour une mutation interne 20.00 €
- Pour une mutation externe 30.00 €

Cela concerne toutes les mutations des licenciés Senior et Junior.

Les mutations sont gratuites pour les cadets, minimes et benjamins.

Les mutations suite à un changement de club après une ou plusieurs années sabbatiques sont toujours gratuites pour cette l'année 2011.

Les mutations internes pour les licenciés d'un club qui s'est mis en sommeil en 2011 sont gratuites. Les mutations externes sont payantes.

2°) Incidence sur la saison 2012 et dès le mois de décembre 2011.

Les fiches financières d'octobre 2012 tiendront compte des mutations que vous aurez encaissées dès décembre 2011, pour l'année 2012.

Il vous sera facturé sur les fiches financières :

- Pour une mutation interne 10.00 €
- Pour une mutation externe 20.00 €

Remarque importante : Les prix minimum que doivent pratiquer les comités sont donc :

- Pour une mutation interne 20.00 €
- Pour une mutation externe 40.00 €

Cela concerne toutes les mutations des licenciés Senior et Junior.

Les mutations sont gratuites pour les cadets, minimes et benjamins.

Les mutations internes suite à un changement de club **après une année sabbatique** sont payantes pour l'année 2012. Un licencié (senior ou junior) qui avait une licence en 2010 et qui n'a pas pris de licence en 2011, et qui reprend une licence en 2012 en changeant de club, la mutation est payante aux conditions citées ci-dessus.

Un licencié (senior ou junior) qui avait une licence en 2009 ou avant et qui n'a pas pris de licence en 2010 et 2011, et qui reprend une licence dans son comité en 2012 en changeant de club, la mutation est gratuite.

En résumé, un licencié qui ne prend pas de licence 2 années ou plus est libre de changer de club avec une mutation gratuite.

Un licencié (senior ou junior) qui n'a pas pris de licence en 2011 et qui avait une licence en 2010 ou en 2009 ou en 2008 ou avant et qui change de département, sera en mutation externe et la mutation est payante au tarif mutation externe.

Dès décembre 2011, les mutations pour les licenciés (senior et junior) d'un club qui se met en sommeil sur la saison 2012, sont payantes aux conditions citées ci-dessus.

Dès décembre 2011, les mutations internes au comité, suite à la dissolution d'un club dûment justifiée par un arrêté préfectoral, photocopie du récépissé de la déclaration de dissolution à fournir au Siège de Marseille, sont gratuites. Les mutations externes vers un autre comité sont payantes.

La raison principale est de maintenir vos licenciés dans votre comité.

Le 15 octobre 2011
Daniel READ